




# Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

EL°KJA  
avocats



# Le RGPD en quelques mots

- Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 (RGPD) applicable depuis mai 2018 impose un cadre juridique unique au sein de l'Union Européenne
- Encadre les traitements de données à caractère personnel des organisations publiques et privées
- Responsabilise les personnes qui traitent de la donnée à caractère personnel : responsables de traitement et sous-traitants
- Renforce les droits des personnes afin qu'elles puissent maîtriser leurs données à caractère personnel
- Renforce les sanctions en cas de non-conformité




# Le RGPD présente plusieurs intérêts , notamment :


- Améliorer votre image en mettant en avant une éthique des données à caractère personnel au sein de votre structure
- Etablir une relation de confiance avec les personnes qui vous confient leurs données à caractère personnel
- Fiabiliser vos données en les mettant à jour
- Optimiser vos données en identifiant celles réellement utiles à la réalisation de traitements
- Sécuriser des données à caractère personnel
- Améliorer les risques liés à la sous-traitance des données



## Qui est concerné par le RGPD ?



Les organisations publiques ou privées établies dans l'Union Européenne qui traitent de la donnée à caractère personnel pour son compte ou non ;  
Ex. une société établie en France qui collecte des données de personnes situés en dehors de l'Union Européenne



Les organisations publiques ou privées qui traitent de la donnée à caractère personnel pour son compte ou non et qui ont pour cible directement des résidents européens ;  
Ex. une société établie en dehors de l'Union Européenne proposant un site de e-commerce en français et livrant es produits en France

# Quelles étapes suivre pour se conformer au RGPD ?

## **ETAPE 1**

### **DÉSIGNER UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD) (ARTICLE 37 DU RGPD)**

Le DPD accompagne l'autorité publique dans sa conformité au RGPD (fiche n°1).

## **ETAPE 2**

### **TENIR UN REGISTRE DE TRAITEMENT À JOUR (ARTICLE 30 DU RGPD)**

Le registre est obligatoire dans certains cas et doit contenir un certain nombre d'informations (fiche n°2).

## **ETAPE 3**

### **EFFECTUER UNE ANALYSE D'IMPACT RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES (ARTICLE 35 DU RGPD)**

En présence d'un risque élevé pour les données (fiche n°3).

## **ETAPE 4**

### **INFORMER LES PERSONNES (ARTICLES 13 & 14 DU RGPD)**

L'information doit porter sur un certain nombre d'éléments pour permettre aux personnes de consentir librement (fiche n°4).

## **ETAPE 5**

### **METTRE EN PLACE UNE PROCÉDURE DE VIOLATION DE DONNÉES (ARTICLES 33 & 34 DU RGPD)**

Lorsque cette violation engendre un risque, elle doit être portée à la connaissance de la CNIL et de la personne concernée par la violation (fiche n°5).

## **ETAPE 6**

### **RESPONSABILISEZ VOS SOUS-TRAITANTS (ARTICLE 28 DU RGPD)**

Les obligations en matière de protection des données doivent être définies dans un contrat (fiche n°6).

Et vous, qu'avez vous fait pour  
vous conformer au RGPD ?

---

Vous avez des questions ?  
Nous sommes à votre écoute :

**ELOKIA AVOCATS**

5 Place des Ternes  
75017 PARIS

01.42.02.01.35  
[contact@elokia-avocats.fr](mailto:contact@elokia-avocats.fr)